

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 721 183

(21) N° d'enregistrement national :

94 07478

(51) Int Cl⁶ : A 45 C 13/00

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 17.06.94.

(71) Demandeur(s) : Société anonyme dite: SAVEBAG —
FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Morange Pierre.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 22.12.95 Bulletin 95/51.

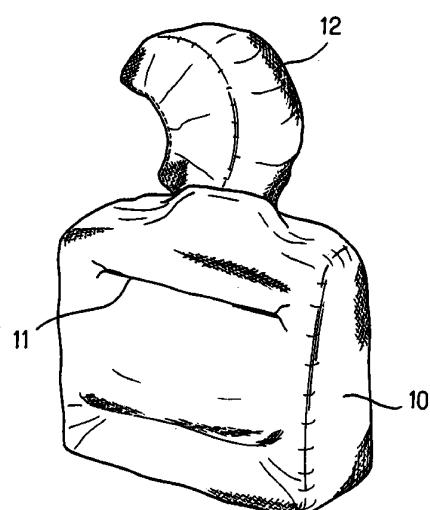
(73) Titulaire(s) :

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : Se reporter à la fin du
présent fascicule.

(74) Mandataire : Bureau D.A. Casalonga Josse.

(54) Sac d'écolier muni d'une housse intégrée de protection anti-pluie.

(57) L'invention propose un sac d'écolier pourvu d'une
housse imperméable (10) intégrée qui peut être rangée
dans une pochette du sac et déployée pour couvrir le sac le
protégeant contre les intempéries.



FR 2 721 183 - A1



Sac d'écolier muni d'une housse intégrée de protection anti-pluie.

La présente invention concerne un sac d'écolier ou cartable (contenance scolaire) couramment utilisé par des enfants et adolescents fréquentant un établissement scolaire.

5 Les sacs d'écoliers présentent généralement une forme sensiblement parallélépipédique avec une face avant, une face arrière formant dos et un rabat supérieur pouvant être verrouillé sur la face avant et pourvu d'une poignée au sommet.

10 Afin de rendre le sac aussi fonctionnel et aussi confortable que possible pour l'écolier, de nombreuses recherches ont été conduites sur l'ergonomie du dos du sac dont deux bretelles de longueur réglable permette à l'écolier de transporter le sac sur son dos, sur le nombre et la disposition des pochettes intégrées au sac, sur la résistance du sac contre les frottements et sur l'aspect esthétique du sac.

15 Cependant, les sacs d'écoliers actuellement connus présentent tous un défaut qui est l'impossibilité de supprimer les risques de pénétration de l'eau à l'intérieur du sac. Cela peut entraîner des conséquences indésirables, par exemple la détérioration des cahiers et livres en papier à l'intérieur du sac par de l'eau.

20 Pour résoudre ce problème particulier, des solutions ont été proposées : rendre le tissus du sac imperméable à l'eau et adapter la forme du rabat supérieur pour mieux couvrir l'ouverture du sac. Or, si de telles solutions peuvent réduire les risques de pénétration de pluie dans le sac, elles ne permettent pas de supprimer complètement ces 25 risques. En effet, la fabrication du sac nécessite des coutures

apparentes qui ne sont jamais complètement étanches à l'eau. Une exposition prolongée du sac dans la pluie ou la bruine (par exemple dans le cas où l'élcolier pose son sac au bord d'un terrain de jeu pendant qu'il s'amuse), l'eau de pluie pénètre dans les trous de couture et entre ainsi plus ou moins rapidement à l'intérieur du sac.

La présente invention a pour objet de remédier aux inconvénients des solutions proposées jusqu'à présent en proposant une technique particulièrement simple et efficace qui supprime totalement tous risques de pénétration de l'eau dans le sac d'élcolier, et qui par voie de conséquence supprime tous risques de détérioration par l'eau des cahiers et des livres contenus dans le sac.

Le sac d'élcolier selon l'invention comporte une housse imperméable intégrée de protection anti-pluie et des moyens intégrés pour ranger la housse. La housse de protection est fixée directement sur le sac par couture, par exemple le long d'une ligne horizontale. Les moyens de rangement se trouvent au voisinage de la ligne de couture pour permettre le rangement de la housse à l'état plié ou enroulé, de façon aussi peu visible que possible, afin de préserver l'aspect esthétique et fonctionnel du sac. A l'état déployé, la housse couvre toutes les faces du sac à l'exception d'une partie du dos pour laisser les bretelles accessibles à l'élcolier. Les bords libres de la housse peuvent être munis d'un fil élastique afin de maintenir la housse, à l'état déployé, tendue sur le sac. De préférence, la housse comporte une capuche permettant de protéger la tête de l'élcolier quand il marche sous la pluie en portant le sac sur son dos.

Avantageusement, on prévoit une pochette spéciale de rangement de la housse sur la face avant, sur le rabat supérieur ou sur le dos du sac. La pochette comporte une ouverture qui est fermée par une fermeture à glissière. La ligne de couture de fixation de la housse de protection se trouve alors de préférence à l'intérieur de la pochette et parallèle à la fermeture à glissière. La longueur de la ligne de couture de la housse est choisie de façon aussi grande que la pochette de rangement le permet pour rendre le déploiement et le rangement de la housse aussi faciles que possible.

L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages

apparaîtront à la description détaillée de quelques modes de réalisations pris à titre non limitatif et illustrés sur les dessins annexés, sur lesquels :

5 la figure 1 est une vue en perspective d'un sac d'écolier selon un premier mode de réalisation de l'invention,

la figure 2 est une vue en perspective du sac de la figure 1 avec la housse de protection sortie de sa pochette de rangement,

les figures 3 et 4 représentent deux vues du sac de la figure 1 avec la housse de protection à l'état déployé.

10 La figure 5 est une vue similaire à la figure 3 présentant une variante de la housse pourvue d'une capuche,

les figures 6 à 9 montrent quatre autres modes de réalisation de l'invention.

15 Comme illustré sur les figures 1 à 4, le sac d'écolier ou cartable 1 présente une forme sensiblement parallélépipédique avec une face avant 2, un rabat supérieur 3 qui peut couvrir sensiblement la moitié de la face avant 2 lorsqu'il est attaché par un système de verrouillage 4 connu en soi. Le sommet du rabat 3 comporte une poignée 5. La face arrière ou dos 6 du sac est pourvue de deux bretelles 7 de longueur réglable pour permettre à l'écolier de transporter le sac sur son dos. Entre les faces avant 2 et arrière 6, le sac comporte deux côtés latéraux 8 et un fond pour délimiter un espace intérieur du sac dont l'ouverture 9 est orientée vers le haut.

20 Sur le rabat supérieur 3 se trouve une pochette 3a avec une fermeture à glissière 3b s'étendant horizontalement sur presque toute la largeur du rabat 3. Dans la pochette 3a est rangée une housse imperméable 10 en tissus ou en feuille mince en matière synthétique. La housse imperméable 10 est cousue à l'intérieur de la pochette de rangement 3a le long de la fermeture à glissière 3b selon une ligne de couture 11 (voir figure 3). A l'état plié ou enroulé, la housse 10 rangée dans la pochette 3a est complètement invisible de l'extérieur, une fois la pochette 3a fermée.

25 Pour protéger le sac contre la pluie, on ouvre la fermeture à glissière 3b de la pochette de rangement 3a pour déplier ou dérouler la housse imperméable 10 et l'on déploie la housse pour couvrir

entièrement la face avant, le haut, le bas et les côtés du sac. Les bords libres 10a de la housse imperméable 10 comportent un fil élastique 10b qui, par élasticité, maintient la housse 10 tendue en protégeant le sac. Une partie du dos 6 du sac n'est pas couverte par la housse imperméable 10 pour laisser apparaître les bretelles 7. Ainsi, l'écolier peut transporter aisément le sac sur le dos même sous la pluie.

La figure 5 montre une variante de l'invention selon laquelle la housse imperméable 10 comporte une capuche 12 qui permet précisément de protéger la tête de l'écolier transportant le sac sur le dos en cas de pluie.

La figure 6 montre un autre mode de réalisation de l'invention qui diffère du mode précédemment décrit essentiellement par l'emplacement de la pochette de rangement de la housse imperméable 10. Au lieu de se trouver sur le rabat supérieur 3, la pochette de rangement 2a se trouve sur la partie inférieure de la face avant 2 du sac non couverte par le rabat 3. La pochette de rangement 2a comporte une ouverture horizontale pourvue d'une fermeture à glissière 2b s'étendant sur pratiquement toute la largeur de la face avant 2 du sac. La housse 10 est cousue à l'intérieur de la pochette 2a le long de la fermeture à glissière 2b.

La figure 7 montre un autre mode de réalisation du sac d'écolier avec la pochette de rangement 6a fixée au dos 6 du sac. La pochette de rangement 6a se trouve à la partie inférieure du dos 6 entre les deux bretelles 7 du sac et comporte une ouverture inférieure horizontale pourvue d'une fermeture à glissière 6b. La housse imperméable 10 est cousue à l'intérieur de la pochette 6a le long de la fermeture à glissière 6b.

La figure 8 montre un autre mode de réalisation du sac selon l'invention. Le sommet du sac comporte du côté dos 6 une pochette 13 rigide s'étendant sur toute la largeur du sac et dans laquelle est cousue la housse imperméable 10. La pochette de rangement 13 ne comporte pas de fermeture à glissière et la housse 10 est enroulée et rangée dans la pochette 13.

La figure 9 montre encore un autre mode de réalisation de l'invention. La housse imperméable 10 est tout simplement cousue sur

la partie supérieure du dos 6 horizontalement. Pour le rangement de la housse imperméable 10, on enroule la housse et on maintient la housse en l'état enroulé à l'aide de deux anneaux 14 élastiques ou deux bandes par exemple à velcro, situés au voisinage des extrémités de la ligne de couture de la housse imperméable 10 sur le sac.

REVENDICATIONS

1. Sac d'écolier (1) de forme sensiblement parallélépipédique avec une face avant (2), une face arrière (6) formant dos muni de deux bretelles (7), et un rabat supérieur (3) pouvant être verrouillé sur la face avant et pourvu d'une poignée (5) au sommet, caractérisé en ce qu'il comprend une housse imperméable (10) de protection anti-pluie fixée directement sur le sac par couture, et des moyens de rangement (3a, 2a, 6a, 13, 14) de la housse à l'état plié ou enroulé au voisinage de la ligne de couture (11), de façon à ce que à l'état déployé, la housse imperméable (10) couvre entièrement le sac à l'exception d'une partie du dos pour laisser les bretelles accessibles.
5
2. Sac d'écolier selon la revendication 1, caractérisé en ce que la ligne de couture (11) de la housse imperméable (10) est sensiblement horizontale.
3. Sac d'écolier selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la housse imperméable (10) comporte une capuche (12) permettant de protéger la tête de l'écolier transportant le sac sur son dos.
15
4. Sac d'écolier selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de rangement sont constitués par une pochette (3a, 2a, 6a) dont l'ouverture est pourvue d'une fermeture à glissière (3b, 2b, 6b), la ligne de couture (11) de la housse imperméable (10) se trouvant à l'intérieur de la pochette et étant parallèle à la fermeture à glissière.
20
5. Sac d'écolier selon la revendication 4, caractérisé en ce que la pochette de rangement (3a, 2a, 6a) se trouve sur le rabat supérieur (3) ou sur la face avant (2) ou sur le dos (6).
25
6. Sac d'écolier selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte une pochette (13) sur la partie supérieure du dos (6) s'étendant sur toute la largeur du sac et dans laquelle est cousue la housse imperméable (10) et est rangée la housse à l'état plié ou enroulé.
30
7. Sac d'écolier selon l'une des revendications 1 à 3,

caractérisé en ce que la housse imperméable (10) est directement cousue sur la partie supérieure du dos (6) du sac, et que les moyens de rangement (14) sont constitués par deux anneaux élastiques ou deux bandes de fixation, situés au voisinage des extrémités de la ligne de couture afin de maintenir la housse imperméable à l'état enroulé.

5

1 / 5

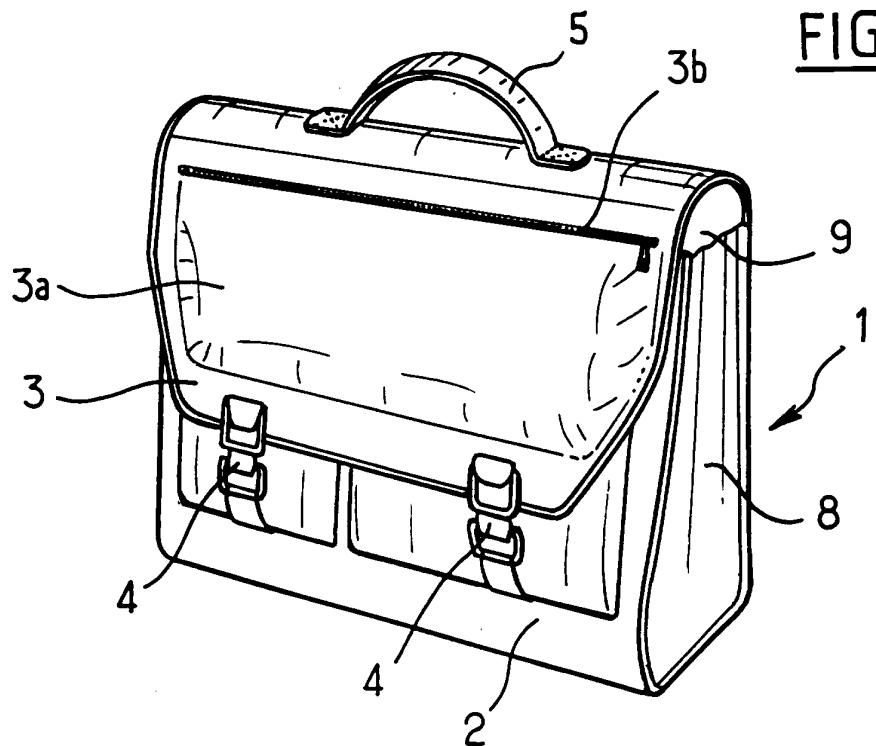


FIG.1

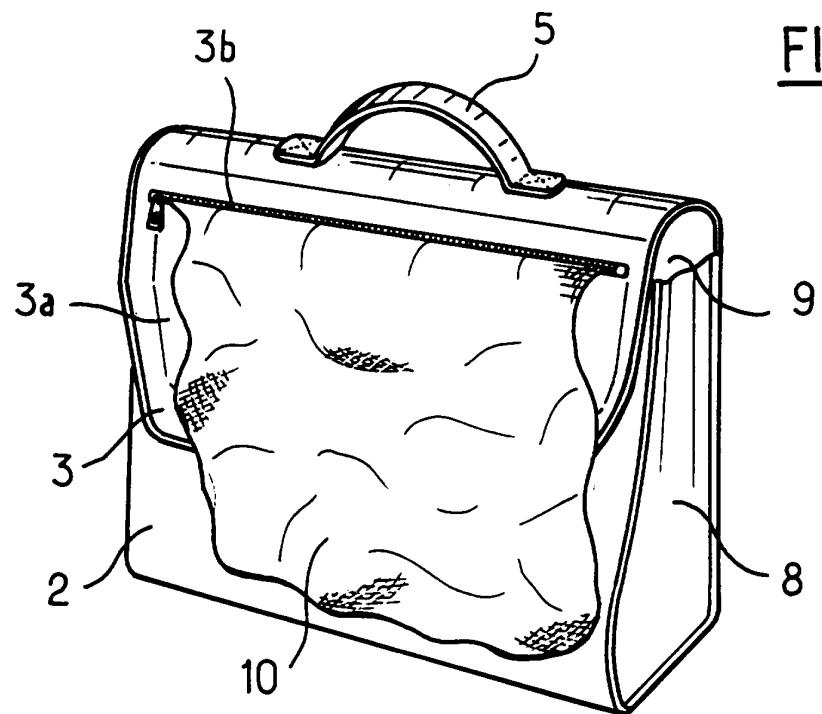
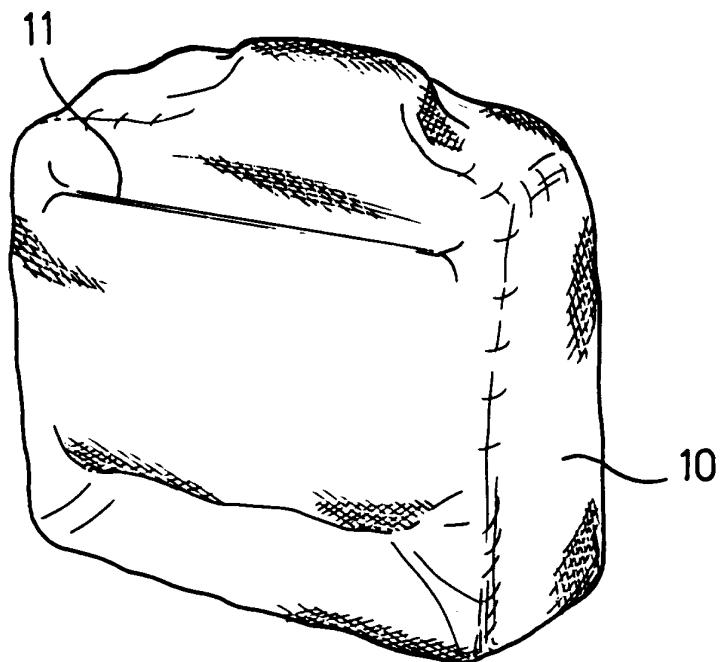
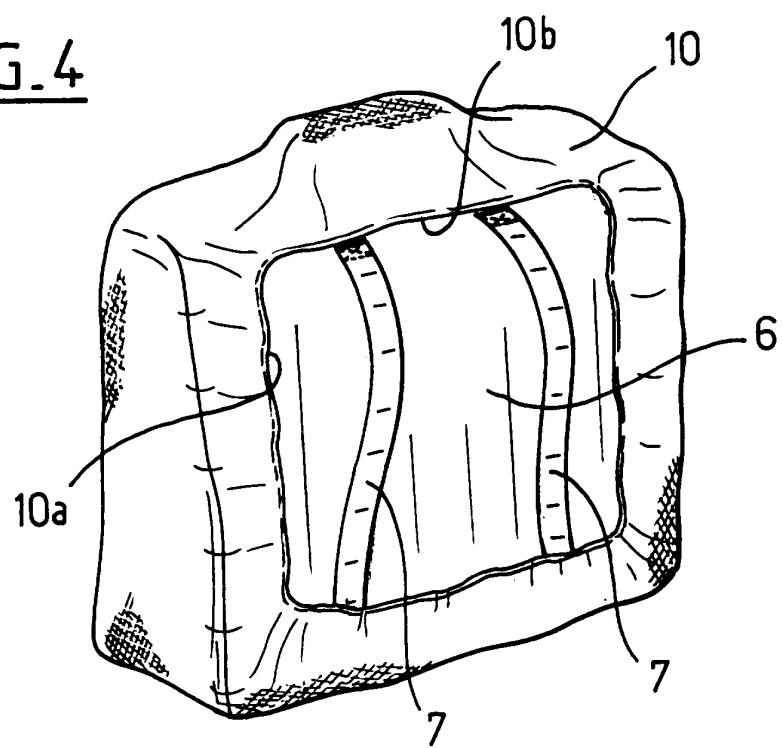


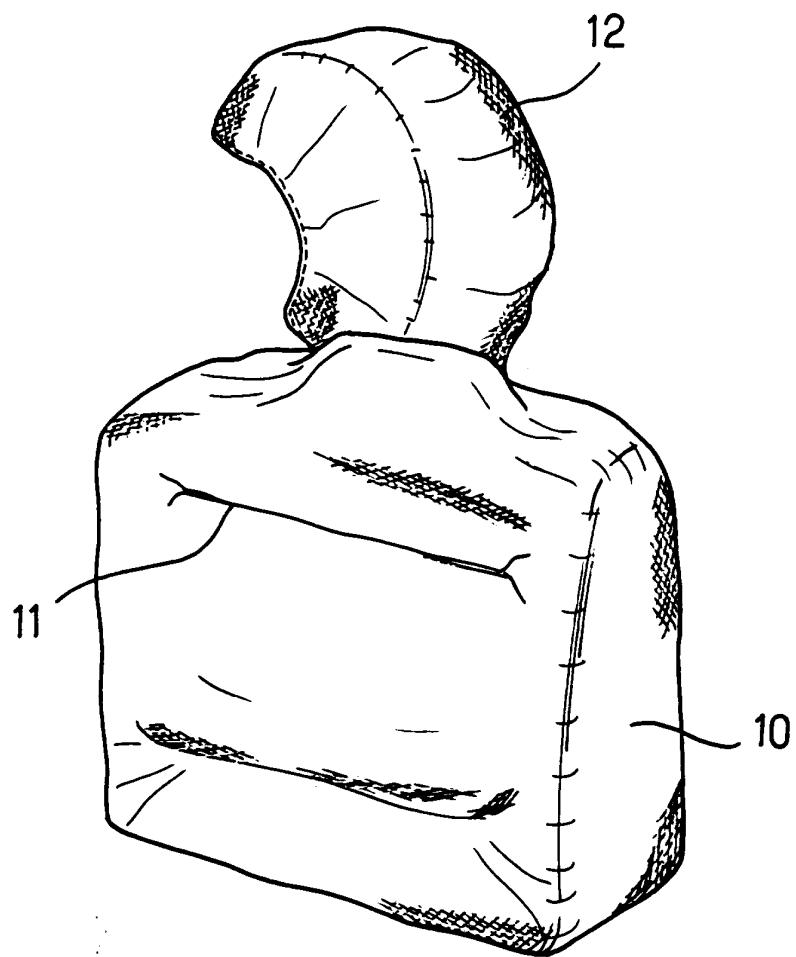
FIG.2

2 / 5

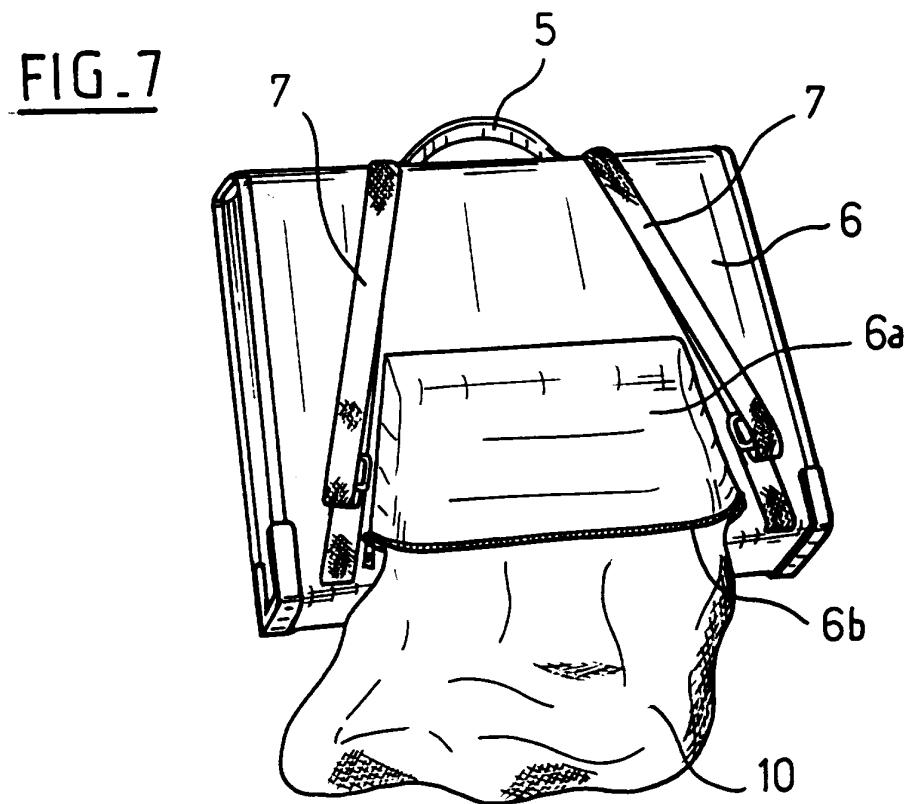
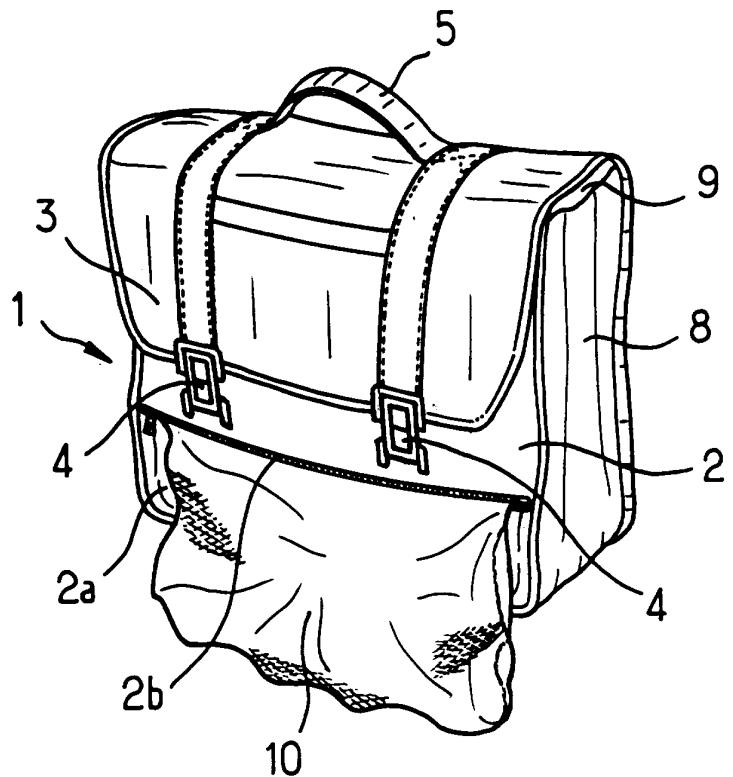
FIG. 3FIG. 4

3 / 5

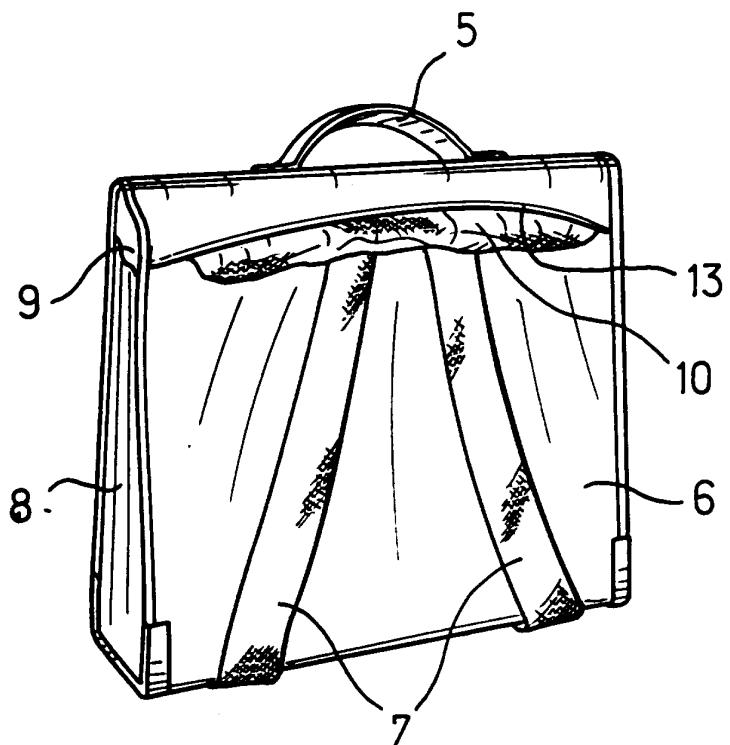
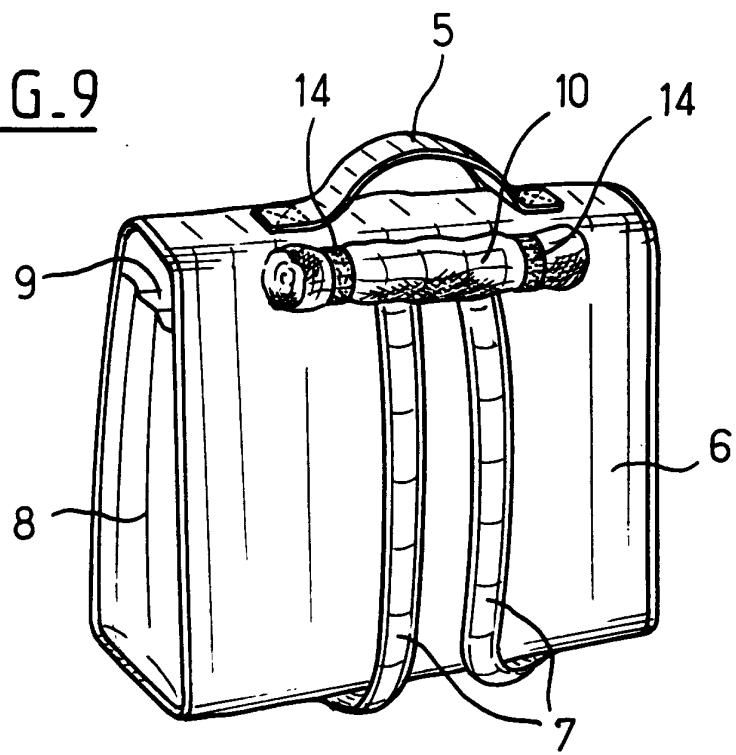
FIG. 5



4 / 5



5 / 5

FIG.8FIG.9

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 501426
FR 9407478

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE-U-87 01 313 (KEMPE) * le document en entier * ---	1,2,4-6
X	EP-A-0 583 751 (DEUTER SPORT UND LEDER) * colonne 3, ligne 34 - colonne 4, ligne 26; figures 1-4 *	1,2,4,6
A	DE-A-29 48 713 (MOST) * le document en entier * ---	1-6
A	DE-C-462 434 (SCHLÖGL) * le document en entier * -----	1,7
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A45C A45F
1	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	6 Mars 1995	Sigwalt, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		